RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

INPI
FRANCE

L'INPI a détecté des données personnelles dans ce document.
Un masquage de ces données a été réalisé

ABERGRAPHIQUE
Société à Responsabilité Limitée
Au capital de 11 000 euro
Siège social : 26 rue Bugeaud
29200 BREST
433 511 912 RCS BREST

PROCES VERBAL DES DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE
DU 1IER AVRIL 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le 1ier avril, à 14 heures,

Au siège social, Monsieur Frédéric YAZBEK, 26 rue Bugeaud à BREST (29200), propriétaire de la totalité des 1100 parts sociales de 10 euro composant le capital social de la société « ABERGRAPHIQUE »,

Associé unique de ladite Société,

Après avoir pris connaissance du rapport de la gérance,

A pris les décisions suivantes relatives :

-au transfert du siège social et à la modification corrélative de l'article 4 des statuts,
-aux pouvoirs à conférer en vue des formalités.

PREMIERE DECISION

L'associé unique décide de transférer le siège social de 26 rue Bugeaud à BREST (29200) à Wojo Marina Brest, 2 rue Albert Rolland à BREST (29200), à compter du 1ier avril 2025, et en conséquence, de modifier l'article 4 des statuts, dont la rédaction est désormais la suivante :

Article 4 – SIEGE SOCIAL

Le siège social est fixé : Wojo Marina Brest 2 rue Albert Rolland à BREST (29200).

Le reste de l'article demeure inchangé.

DEUXIEME DECISION

L'associé unique donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes les formalités de droit.

De tout ce que dessus, l'associé unique a dressé et signé le présent procès-verbal.

Monsieur Frédéric YAZBEK

